



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 29/06/2020

**L'ÉTAT RÉAFFIRME SON SOUTIEN A LA REPRISE ÉCONOMIQUE
LES EMPLOIS FRANCS UN LEVIER POUR L'EMPLOI**

Pendant la crise sanitaire, de nombreux dispositifs de soutien à l'économie ont été mobilisés pour accompagner les professionnels et les aider à surmonter cette période inédite. L'État reste pleinement mobilisé pour soutenir la sauvegarde de l'emploi et la création d'emplois. Dans ce cadre pour ceux qui pensent recruter en CDI, en CDD de plus de 6 mois ou en contrat de professionnalisation, le dispositif des emplois francs peut être une opportunité.

Les emplois francs sont un dispositif d'aide à l'embauche conçu pour lutter contre le chômage et les discriminations à l'embauche dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il vise à répondre aux inégalités que subissent certains de nos concitoyens à diplôme, âge et parcours équivalents.

Les emplois francs consistent en une aide financière versée à tout employeur privé (entreprise, association...) qui recrute un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant dans un QPV, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI), d'un contrat à durée déterminée (CDD) d'au moins six mois ou d'un contrat de professionnalisation.

En Charente-Maritime, 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les villes de La Rochelle, Saintes, Royan et Rochefort sont ainsi concernés par ce dispositif.

Simple à mettre en place, l'employeur devra effectuer une demande d'aide en utilisant le formulaire sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emplois-francs/> et devra l'envoyer à Pôle emploi au plus tard 3 mois après la signature du contrat de travail.

Afin de relancer ce dispositif, la signature d'un nouvel emploi franc sera organisée entre le préfet de la Charente-Maritime, Pôle Emploi, le directeur de l'entreprise Shark Robotics et le bénéficiaire :

**Mercredi 1^{er} juillet 2020 2020, à 11h30
7 Rue Jacques Cartier, 17440 Aytré**

***La presse est invitée à cette signature
Attention : se munir d'une pièce d'identité nécessaire pour l'entrée dans l'entreprise.***

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 25 / Port. : 07 85 00 17 99

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)